

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 octobre 2022 – 19h30 heures

Présents : MM. KARCHER Jacques, HAURY Evelyne, OTT Martial, SIMON Manuela, STUDER Jean-Luc, THUILLIER Christelle

Absents excusés : Mme VERGER Christelle, Mme DAUVERGNE Nathalie, M LERCH Michaël et M SCHNEIDER Arthur.

Absent non excusé : néant

Ont donné procuration : Mme VERGER Christelle à Monsieur KARCHER Jacques
M LERCH Michaël à Monsieur OTT Martial

Ordre du jour

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Récompense de 4 enfants pour civisme
- 3) Approbation du compte-rendu de la séance du 04 octobre 2022
- 4) Acquisition de 2 terrains au Gazon Vert
- 5) Adhésion à la complémentaire santé pour le personnel communal
- 6) Proposition de dates des Conseils Municipaux 2023
- 7) Divers
 - a) Collectes des déchets au 1^{er} juillet 2023
 - b) Référent sécurité civile (relation avec les pompiers)
 - c) Travaux ravalement de façades de la mairie

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame SIMON Manuela comme secrétaire de séance.

2) Récompense de 4 enfants pour civisme

Monsieur le Maire remercie les 4 enfants, Robin THUILLIER, Lucas FLECK, Alban THUILLIER et Maxime BINDER, ainsi que leurs parents, d'être venus.

Monsieur le Maire remémore les faits et comme promis, il souhaite remercier les 4 enfants pour leur civisme dans la remise de nombreuses boîtes d'objets trouvés.

Monsieur le Maire a restitué ces objets constitués de bijoux à la gendarmerie de Fellingring. Ce butin était la composante partielle d'un vol à Ranspach.

3) Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2022

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 04 octobre 2022, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

4) Acquisition de 2 terrains au Gazon Vert

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un nouveau courrier parvenu en mairie de la SAFER au sujet de l'acquisition des parcelles suivantes :

- section 6, n° 82 d'une contenance de 53a29ca
- section 6, n° 85 d'une contenance de 1ha36a86ca.

Le prix indiqué initialement de 5 000 euros, le prix de rétrocession de ces parcelles est passé à 15 303.60 euros TTC, dont 2 550.60 euros de TVA.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il doit prendre contact avec le Maire de Saint-Maurice, afin de savoir s'ils sont prêts à prendre en charge (sur une durée d'au moins 15 ans) d'un loyer pour l'utilisation de ces deux parcelles.

Le Conseil Municipal accepte cette démarche à l'unanimité.

5) Adhésion à la complémentaire santé pour le personnel communal

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RISQUE « SANTE » PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN RISQUE « SANTE »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code général de la fonction publique articles L827-7 et L827-8 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 6 juillet 2022 portant choix du prestataire retenu pour la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en frais de santé ;

Vu la convention de participation risque « santé » signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Haut-Rhin et Mutest/MNT en date du 29 août 2022 ;

Vu le débat d'orientation portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire en date du

Vu l'avis du Comité Technique en date du

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1

D'adhérer à la convention de participation « risque santé » mise en place par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, à compter du

Cette convention prend fin le 31 décembre 2028 avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (article 19 du décret n° 2011 – 1474).

Article 2

D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant souscrit au contrat référencé par la convention de participation.

Article 3

De fixer le montant de participation pour le risque « santé », dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 20 € par mois.

Article 4

D'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation risque « santé » proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, ainsi que les éventuels avenants à venir.

6) Proposition de dates des Conseils Municipaux 2023

Les Conseils Municipaux de 2023 ont été fixés comme suit, les lundis soirs :

- 09 janvier 2023
- 06 février 2023
- 06 mars 2023
- 03 avril 2023
- 24 avril 2023
- 05 juin 2023
- 03 juillet 2023
- 04 septembre 2023
- 02 octobre 2023
- 30 octobre 2023
- 27 novembre 2023

7) Divers

a) Projet de collecte des encombrants

Aujourd'hui :

- Porte à porte pour : les encombrants et les métaux tous les trimestres
- Sur site à Husseren : D3E, encombrants spéciaux (peinture, colle, autres).

À partir du 1^{er} janvier 2024, le porte à porte sera interdit par la loi.

De ce fait, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- 5 sites volontaires pour héberger 4 ou 5 bennes à déchets par ½ journée :
 - o Moosch (Malmerspach (?))
 - o Husseren
 - o Fellingring
 - o Oderen
 - o Kruth
- 56 ½ journées par an. Une personne de COVED sera présente en permanence pour vérifier et indiquer la benne où déverser les déchets.
- Benne pour
 - o Gravas, briques, tuiles, faïence, ...
 - o Bois
 - o Métaux
 - o D3E
 - o DMS, huiles, batterie

b) Référent sécurité civile

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Monsieur STUDER Jean-Luc s'est porté volontaire pour exercer les fonctions de référent sécurité civile.

Sa mission est d'être l'intermédiaire entre les pompiers et la municipalité.

c) Travaux de ravalement de façades de la mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lesdits travaux touchent à leur fin et qu'une réunion de pré-réception des travaux est prévue mercredi 02 novembre.

d) Noces de diamant des époux SCHNEIDER François

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que les époux SCHNEIDER allaient fêter leurs noces de diamant (60 années de mariage).

Il précise que Monsieur SCHNEIDER serait ravi d'accueillir une délégation du Conseil Municipal à cette occasion.

Il est proposé que cette délégation, formée de Manuella SIMON, OTT Martial, STUDER Jean-Luc, VERGER Christelle et le Maire, passe le mercredi 9 novembre à 18 heures.

e) Cérémonie du 11 novembre à Storckensohn

La cérémonie municipale se déroulera le vendredi 11 novembre à 11 heures.

f) Distribution des paniers aux Aînés

Madame HAURY Evelyne rappelle que la distribution des paniers pour les Aînés se déroulera le mercredi 21 décembre à 10 heures.

Madame THULLIER Christelle a offert une collation aux membres du Conseil Municipal pour la naissance de son fils Marius.

La séance a été levée à 21h15.

